

Aide au soutien scolaire 2021-2022

Soumise à conditions de ressources

Dossier complet à remettre à la CAS METZ REGIE
A partir du 1 septembre 2021 et jusqu'au 30 juin 2022

Sous réserve de remplir les conditions d'attribution, je souhaite bénéficier de l'aide au soutien scolaire pour l'année scolaire 2021/2022 paiement jusqu'au 31 août 2022 maximum

1 Demandeur ouvrant-droit

Madame Monsieur Nom de naissance :

Nom d'époux ou d'épouse (s'il y a lieu) :

Prénom :

NIA :

Numéro de téléphone (pour nous permettre de vous contacter en cas de nécessité) :

Courriel :@.....

Adresse :

Code postal : Commune :

2 Bénéficiaire ayant-droit

Enfant Conjoint(e)

Nom (de naissance) :

Prénom :

Date de naissance

3 Votre demande d'aide

Type de soutien scolaire souhaité (Possibilité de cumuler les 2 prestations) :

Cours à domicile avec un **professeur particulier** ouvrant droit à une subvention **plafonnée** à 1000€ *par **enfant** et par **année scolaire** (avantage fiscal de 50% de crédit d'impôt sur votre reste à charge).

Cours **collectifs**, soutien scolaire **en ligne**, stages **intensifs** (ouvrant droit à une subvention **plafonnée** à 2000€* par **enfant** et par **année scolaire** (n'ouvrant pas droit à un crédit d'impôt)

*selon votre coefficient social

4 Documents à fournir

Pour toute demande :

- Avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020 (des deux conjoints en cas de vie maritale)
- Relevé d'identité bancaire

En plus :

Pour les demandes de vos AD enfants :

- Le certificat de scolarité pour les bénéficiaires de + de 16 ans
- La ou les facture(s) du prestataire détaillée(s) ainsi :
 - **En cas de cours individuels** : il faudra envoyer tous les mois à la CAS une facture mensuelle acquittée comprenant le nom et prénom de l'enfant, le tarif horaire et le nombre d'heures effectuées
 - **En cas de cours collectifs** : il faudra envoyer à la CAS la facture globale du prestataire avec le nom et prénom de l'enfant puis faire établir un décompte mensuel comprenant le nombre d'heures réellement effectuées ET le tarif horaire

Même si un prélèvement est en place avec votre prestataire, celui-ci doit être en capacité de vous établir les justificatifs demandés. Il vous appartient de valider ces conditions avec lui.

Pour les demandes de votre AD conjoint ou de l'OD :

- Copie du contrat de travail uniquement pour les agents en CDD (quel que soit le contrat)
- Tout document attestant l'homologation du diplôme ou la certification du titre certifié visées
- La ou les factures comprenant le nom et prénom de la personne bénéficiaire de l'aide, le tarif horaire et le nombre d'heures effectuées

Attention, le calcul de votre coefficient social est différent du calcul de votre participation aux séjours de vacances.

J'atteste sur l'honneur que les renseignements contenus dans cette demande sont exacts.

Fait à : Le/...../.....

Signature du demandeur :

5 Cadre réservé à la CMCAS

Coefficient social

% de participation

Pour l'année scolaire du 01/09/2021 au 31/08/2022

Les informations recueillies par la CMCAS font l'objet d'un traitement informatique destiné à instruire un Dossier de Prestations ASS..

Les destinataires des données sont : la CMCAS et la Direction Santé ASS.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes, aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à :

CCAS – Le Responsable des Traitements – 8 rue de Rosny – BP 629 – 93104 MONTREUIL CEDEX.

Merci de joindre une copie d'une de vos pièces d'identité.